

INTERESSEMENT, FO PERSISTE DANS LA DEFENSE D'UNE REPARTITION EGALITAIRE

C'est loin d'être une évidence pour toutes les organisations syndicales !

Bureau Central, le 05/06/2020 - N° 08/20.

Lors du CSEC du 29 mai un point sur le versement de l'intéressement nous a été présenté. Cela était pour nous l'occasion de rappeler que rien ne justifiait des différences allant du simple au triple entre les hauts et bas salaires. Nous avons été confrontés à une opposition qui s'est traduit en hostilité dans un tract de la CFE CGC.

Intéressement au titre de 2019 :

Enveloppe performance économique : 6,5 millions €

Base temps plein	Médian (net)	Minimum (net)
PS / PNC	114 €	114 €
PNT	356 €	114 €
Moyenne générale Air France : 146 € net		

Enveloppe performance opérationnelle : 635 000 €

Base temps plein	net
PS / PNC / PNT	13,50 €

FO milite depuis de nombreuses années pour que cesse cette distribution inégalitaire des fruits du travail de tous. Cette année de crise sanitaire était l'occasion de rappeler que les principes de solidarité et d'égalité sont des outils de cohésion. Force Ouvrière a proposé une motion au vote des élus pour corriger les mauvais effets de l'accord de 2017.

Dans la session du CSEC, l'avis n'a pas été partagé. Certains s'abritant derrière des accords signés (un avenant est pourtant toujours possible !), d'autres assument carrément leur vision inégalitaire. Il reste ceux qui ne sont pas sortis du bois. Rappel du résultat des votes : FO, SNPNC et SNGAF ont voté pour. SUD et Alter se sont associés en faveur de la motion. La CFDT, la CFE-CGC et l'UNSA signataires de l'accord intéressement n'ont pas pris part au vote. Le représentant CGT présent, en théorie en adéquation avec un traitement égalitaire n'a pas voulu voter.

La Direction ne peut pas se priver d'accords. Construire sa réflexion sur cette base vous fait comprendre que votre signature au bas d'un accord à une valeur. Détermination, union et volonté sont les ingrédients qui ont permis un accord NAO 2018 bien mieux disant que le premier signé.

Les accords seraient créateurs de richesse ?

Dans les âpres débats qui ont été les nôtres, nous avons eu droit à la sempiternel affirmation que c'est grâce à cet accord qu'un intéressement est distribué. **Nous sommes désolés de devoir rappeler à des syndicalistes que ce qui crée la richesse dans l'entreprise, c'est le travail et l'engagement quotidien de tous les salariés**, certainement pas la signature d'un bout de papier. **Le travail de tous est le véritable responsable de l'intéressement !** Est-ce que certains seraient détenteurs d'un stylo magique fabricant des enveloppes pleines de millions d'euros ?

Un accord créateur d'inégalités... sans aucun doute

Nous savons que la CFDT, la CFE-CGC et l'UNSA ne sont responsables en rien de la création de richesse dans l'entreprise. Par contre, ils sont bel et bien des créateurs d'inégalités. En avalisant la hiérarchisation de la redistribution du travail de tous, l'intéressement, ils se sont soumis aux dictats de la Direction et à la pression du SNPL. Les salaires sont là pour prendre en compte les différences de compétence, de technicité et de responsabilité. L'intéressement est là, en principe, pour rappeler l'apport du **collectif** de travail. Chaque salarié contribue au fonctionnement de l'ensemble. Dès lors, quel autre principe que l'égalité pour le partage de ces fruits créés ensemble ?

La CFE-CGC parle de démagogie lorsque nous parlons d'égalité. Nous en profitons pour lui rappeler que le principe **d'égalité est un des principes fondateurs de notre république !** Nous lui rappelons cette devise inscrite sur de nombreux frontons de nos mairies : Liberté, **Égalité**, fraternité.

Un syndicat dont la politique est construite sur le dogme « si on ne signe rien, on n'obtient rien » peut glisser dans une spirale minimaliste pour se contenter du « c'est mieux que rien ». Ils n'ont même plus conscience qu'une succession de mauvais accords fomente une colère sociale qui se traduit irrémédiablement par de violentes explosions. Pourquoi cela se passe souvent chez Air France ? Peut-être parce que nous n'avons pas les bons syndicats !



Delta Airlines une compagnie aérienne communiste

La compagnie américaine Delta Airlines a versé un intéressement record à ses salariés cette année... de façon égalitaire ! Clairement cette compagnie n'est pas un modèle social pour nous. Néanmoins elle est un exemple, comme beaucoup d'autres dans le monde Anglo-saxon (KLM pour ne citer qu'elle !), d'une autre vision sur la distribution de la richesse créée par le collectif de travail. Ces entreprises font un choix juste et efficient. **Favoriser le sentiment d'appartenance, la cohésion et l'implication n'est que du bon sens.** Combattre l'accord d'intéressement hiérarchisé n'est pas qu'une question de valeur (cela pourrait suffire !). **C'est aussi l'intérêt de l'entreprise et pas seulement de quelques-uns.**

L'accord intéressement d'Air France est anachronique...

Pourquoi le tract CFE CGC : Une prise en otage des élus lors du CSEC du 29 mai ?

Mise face à ses contradictions, la plume de la CFE-CGC s'enflamme ! Nous n'avions pas retrouvé une telle prose depuis la lettre révélée par Médiapart de leur secrétaire général à Benjamin Smith. Les délégués Force ouvrière n'ont pas de leçon à recevoir d'un syndicat qui a accompagné et signé tous les accords et relevés de décisions qui ont aboutis à la destruction des métiers de l'opérationnel. Nous n'avons pas à rougir devant ceux qui ont souhaité longue vie à JOON ! Nous n'attendons rien de ceux qui écrivaient à un patron pour lui conseiller à ne pas accepter des augmentations salariales pendant un conflit. Comment réagir face à leur tract débordant de mensonges et de hargne ? Parler de prise d'otage alors qu'ils ont tenté d'imposer leur expert au CSEC avec des vieilles méthodes usées de syndic véreux ?

Alors que nous devons traverser une crise sans précédent avec l'ambition d'éviter une casse sociale, il faut savoir garder ses nerfs et accepter la contradiction !

Christophe Malloggi
Secrétaire général